



OPINION

De quel bois je me chauffe ?

Robert Beauregard, Doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et président de la Coalition québécoise du bois François Tanguay, Directeur de la Coalition québécoise du bois

Le Devoir, lundi 2 mars 2009

Ce qu'il y a de plus étonnant dans le débat sur la réglementation des poêles à bois à Montréal, c'est qu'il ait fallu tant d'années pour voir apparaître des mesures qui, au bout du compte, risquent de déplaire à plusieurs. Nous abordons avec une réglementation moderne un vieux problème.

Par contre, le remède proposé ne règle en rien ce vieux problème. Il y a dans le Grand Montréal entre 85 000 et 100 000 poêles à bois, dont la grande majorité vieux de plusieurs années. Il ne fait aucun doute que les vieux poêles à combustion lente sont une aberration technologique: étouffer un feu pour qu'il dure plus longtemps et, de ce fait, avoir un feu froid et inefficace.

Il n'y a pas de doute que la Ville de Montréal doit réglementer l'installation de poêles à bois sur son territoire. Le responsable du développement durable, Alan DeSousa, a tout à fait raison de se préoccuper de la pollution causée par les poêles à bois. La situation est autre dans nos campagnes étant donné la faible densité de la population. Or, le projet actuel de règlement proposé par la Ville de Montréal laisse le problème de pollution et de smog entier. Il n'y a aucune mesure pour sortir les engins polluants des maisons. Il y a même interdiction d'installer de nouveaux poêles plus performants, moins polluants... On laisse ainsi le problème entier en interdisant la mise en place de solutions!

Au moment où le Québec cherche à se redonner une vision positive de la forêt, de l'arbre et de l'utilisation du matériau bois, il nous paraît mal venu de toucher sans discernement la corde sensible et culturelle de la collectivité avec une réglementation qui risque d'envoyer un message contradictoire. Au moment où justement des collectivités se tournent vers les résidus forestiers pour alimenter en chaleur et en eau chaude des écoles, des hôpitaux et des centres communautaires, il nous apparaît important de faire la part des choses et de profiter de l'occasion pour sensibiliser le public sur les bienfaits environnementaux de la forêt, de l'arbre et du bois. Dans plusieurs pays européens tels que l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Finlande, les municipalités ont investi, souvent en partenariat avec le secteur privé, dans des infrastructures de chauffage au bois. Elles ont misé sur des unités de chauffage à haute efficacité énergétique et environnementale et ils ont bâti une infrastructure de distribution qui permet l'alimentation en énergie, sous forme de vapeur, des résidences de même que des bâtiments publics des centres-villes.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaît que la biomasse forestière est une source d'énergie carbone-neutre. Le GIEC est également d'avis que le bois devrait jouer un rôle clé dans la substitution des combustibles fossiles pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. L'administration municipale devrait s'inspirer de cela avant de rédiger la version définitive de son projet de règlement.

Le débat ayant cours actuellement à Montréal et ailleurs est l'occasion de nous demander non pas si on devrait interdire de brûler du bois de chauffage, mais plutôt comment on pourrait le faire d'une façon moins polluante, selon des standards de combustion élevés. Devons-nous aller jusqu'à utiliser des incitatifs pour retirer les poêles les plus polluants? Ce débat reste à faire. Ne perdons pas de vue qu'aussi loin que l'humain puisse regarder dans son passé sur terre, le feu a toujours été un lieu de rassemblement et de réflexion.